

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 1^{er} avril 2026

Le 1^{er} avril 2026 à 18h00, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT.

Date remise convocation et affichage
25/03/2026

Présents :

ALDEBERT Didier, ACACIO Nathalie, BARRAU Sylvie, CABROL Christian, CHATELAIN Daniel, CLEMENTE Matthieu, CODINA Emmanuelle, CORABOEUF Mélanie, DUT Pierre-Alexandre, GARCIA Gérard, GARRABE Thomas, GRANAL Gilles, GUERRERO Audrey, HOULES Patrick, IMBERNON Marie, LARROQUE Maryse, LOPEZ Marine, MITAINE Katia, OURNAC Jean-Louis, RESSEGUIER Nadine, SENEGAS Michel.

Procurations :

AYMAR Patrick à ALDEBERT Didier.
POUTAS Véronique à ACACIO Nathalie.

Nombre de membres		
Membres Du CM	Présents	Votes
23	21	23

Excusé :

Secrétaire de séance : GARRABE Thomas.

Vote		
Pour	Contre	Abstention
23	0	0

N° 2026-012 Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Monsieur le Maire,

- Expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R123-6 du Code de l'action sociale et des familles, outre son Président, le Conseil d'Administration comprend, pour le CCAS, des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le Conseil Municipal.
- Précise que conformément à l'article R123-6, le nombre des membres du CCAS est fixé par le Conseil municipal (entre 8 et 16), qu'une moitié est élue par le Conseil et une moitié désignée par le Maire parmi les personnalités qualifiées.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

- **FIXE** à 16 le nombre de délégués auprès du CCAS dont 8 membres du Conseil Municipal en plus du Maire qui assure la présidence du CCAS.
- **PROCÉDE** à l'élection des membres du CCAS à bulletin secret :

Sont candidats :

- Nathalie ACACIO
- Sylvie BARRAU
- Christian CABROL
- Mélanie CORABOEUF
- Patrick HOULES
- Marie IMBERNON
- Katia MITAINE
- Nadine RESSÉGUIER

Président de droit : Monsieur le Maire Didier ALDEBERT

Présidente déléguée : Marie IMBERNON élue par 23 voix au 1^{er} tour de scrutin

Membres : Nathalie ACACIO élue par 23 voix au 1^{er} tour de scrutin

Sylvie BARRAU élue par 23 voix au 1^{er} tour de scrutin

Christian CABROL élu par 23 voix au 1^{er} tour de scrutin

Mélanie CORABOEUF élue par 23 voix au 1^{er} tour de scrutin

Patrick HOULES élu par 23 voix au 1^{er} tour de scrutin

Katia MITAINE élue par 23 voix au 1^{er} tour de scrutin

Nadine RESSÉGUIER élue par 23 voix au 1^{er} tour de scrutin

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le

ID : 011-211104419-20260401-02026012-DE



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures

Le Maire,
Didier ALDEBERT



« Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ; Téléphone : 04 67 54 74 10 ; Fax : 04 67 54 74 50) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>